



*Signataires : Julien Nicolet-dit-Félix, Louise Trottet, Antoine Mayerat,
Yves de Matteis, Clarisse Di Rosa*

Date de dépôt : 18 août 2026

Proposition de motion

Les moteurs thermiques aggravent les îlots de chaleur – limitons leurs effets pendant les canicules !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'augmentation rapide des températures estivales dans notre canton ;
- la multiplication des épisodes caniculaires, plus longs, plus intenses et plus précoces qu'envisagé dans les prévisions les plus alarmistes ;
- les effets négatifs sur la santé publique, sur la qualité de vie et sur l'activité économique de ces épisodes ;
- la concentration de ces effets négatifs dans les endroits les plus minéralisés qui correspondent aux endroits les plus denses de notre canton ;
- la démultiplication de ces effets négatifs dans les rues, par définition minéralisées, où se concentrent le trafic et les congestions automobiles ;
- les nombreuses études qui démontrent que, comme cela paraît évident, les moteurs thermiques contribuent à l'élévation de la température ambiante, en particulier dans les conditions énoncées ci-dessus¹,

¹ L'exposé des motifs propose quelques références d'études européennes sur la question.

invite le Conseil d'Etat

à mettre en place, en cas d'annonce d'alerte-canicule de niveau 3 ou 4 dans le canton :

- un système de circulation alternée pour les véhicules à moteur thermique dans les zones urbaines du canton ;
- l'accès gratuit au réseau TPG ;
- le stationnement gratuit dans les P+R les plus éloignés du centre-ville.

EXPOSÉ DES MOTIFS

A la mi-juillet 2026, au moment de la rédaction de ce texte, l'été 2026 est d'ores et déjà marqué par une multiplication particulièrement éprouvante d'épisodes caniculaires. Si l'on savait que les activités humaines étaient en passe de bouleverser le climat et que notre pays était particulièrement menacé, nul n'imaginait que ces bouleversements seraient aussi violents.

S'il convient de poursuivre et d'intensifier, à toutes les échelles, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, force est de constater que notre canton doit mettre en place au plus vite des solutions qui, cumulativement :

- permettent aux citoyennes et citoyens et à l'économie de passer les mois d'été sans dommage excessif ;
- ne contribuent pas à aggraver la crise énergétique dans laquelle nous nous trouvons.

Il y a un consensus général pour lutter contre les îlots de chaleur – ces zones urbaines qui concentrent et retiennent le rayonnement solaire et dans lesquelles les températures sont supérieures de plusieurs degrés à celles d'endroits proches, mais végétalisés et protégés.

Il serait évidemment souhaitable d'élargir la canopée, de désimperméabiliser les sols, de végétaliser toitures et façades dans cet objectif, mais ces mesures prennent du temps et dépendent souvent du bon vouloir de propriétaires privés résidant souvent ailleurs ou de propriétaires institutionnels qui ne voient pas d'intérêt dans l'opération.

C'est pour cela que ce texte propose un modeste progrès en vue de réduire les émissions de chaleur dans ces lieux qui en concentrent autant. En effet, ces îlots de chaleur, par définition, se situent dans des lieux peu végétalisés car concentrant les activités humaines, parmi lesquelles les transports. Or, les physiciens (et les étymologistes) le savent bien, les moteurs thermiques, qui équipent une large majorité du parc automobile, ont un rendement énergétique faible et, conséquemment, émettent une chaleur importante dans leur environnement immédiat.

Ces rejets de chaleur pourraient être considérés comme anecdotiques à l'échelle d'un pays ou même d'une ville², mais plusieurs études montrent

² <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1029/2025MS005435> : Cette étude mesure à l'échelle de quartiers de Manchester et Toulouse des différences de l'ordre de 1°C, mais met bien en évidence le fait que cette valeur est supérieure la nuit et sur certains axes.

qu'à l'échelle d'une rue ou d'un carrefour³, ils contribuent à faire augmenter de plusieurs degrés une température déjà difficilement supportable.

C'est pour cela que cette motion propose une solution simple et facile – sous réserve de conformité au droit fédéral – puisqu'il s'agirait simultanément de mettre en place, les jours de canicule, une circulation alternée des véhicules thermiques (y compris hybrides) tout en proposant en contrepartie la gratuité des transports publics et celles des P+R les plus éloignés du centre.

Le principe de la circulation alternée s'est révélé simple et efficace dans de nombreuses métropoles⁴. Plusieurs systèmes ont été expérimentés, mais celui qui semble le plus simple est celui basé sur la parité des numéros de plaques – les véhicules à numéros pairs circulant les jours pairs et inversement.

Pour toutes ces raisons, les signataires de cette proposition de motion vous remercient, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de l'accueillir favorablement.

³ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2405844022030274#abs0010> : Cette étude indonésienne et coréenne montre que, dans certaines rues de Bandung, le trafic automobile fait croître la température ambiante de 7°C.

⁴ Mexico l'applique depuis 1988, suivie pas Athènes, Bruxelles, Madrid, Paris, São Paulo et de nombreuses villes chinoises.